

## Délégation de signature

-oOo- DECISION N°D20/008—oOo-

**Madame Marie-Odile SAILLARD,**

**Directrice générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville  
Directrice du Centre Hospitalier de Briey  
Directrice du Centre Hospitalier de Boulay  
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République en date du 6 juillet 2015 portant nomination de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, **Madame Marie-Odile SAILLARD**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 17 avril 2018 nommant **Madame Marie-Odile SAILLARD**, Directrice d'hôpital, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, et dans le cadre de la convention de direction commune, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 28 juin 2019,
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 20 décembre 2017,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu les arrêtés de Madame la Directrice Générale de centre national de gestion, en date du 21 décembre 2018 et du 28 juin 2019, nommant **Madame Mélisande URCUN**, titularisée dans le corps des directeurs d'hôpital, directrice adjointe à la Direction des Affaires Médicales, de la Recherche et de l'Innovation du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, du Centre Hospitalier de Briey, au Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald.

## DECIDE :

**Article I.** Délégation permanente est donnée à **Madame Mélisande URCUN**, Directrice adjointe à la Direction des Affaires Médicales, de la Recherche et de l'Innovation, en charge :

- Du suivi de l'activité médicale pour l'ensemble des sites du CH de Briey et de Boulay ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald,
- Des conventions dont les conventions liées à la recherche clinique,
- De l'élaboration des dossiers d'autorisation d'activité,
- De la gestion des aspects individuels et collectifs concernant le corps des sages-femmes hospitalières : recrutement, insertion et orientation, évolution professionnelle, départs, formation, gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, à **l'exception des contrats à durée indéterminée**,
- Du développement professionnel.

à l'effet de signer, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale, tous actes, décisions ou documents relevant de son domaine de compétence spécifique à **l'exception des courriers à destination des élus et autorités de tutelle et du Parquet, des marchés, des contrats et des conventions ayant un impact financier pour l'établissement, ne relevant pas du domaine de la recherche clinique.**

**Article II.** En cas d'empêchement ou d'absence de **Madame Marie-Cécile BOUILLOT**, Directrice, délégation est donnée à **Madame Mélisande URCUN**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale tout acte, décision ou document concernant la gestion de la Direction des Affaires Médicales, de la Recherche et de l'Innovation visés à l'article I, à **l'exception des courriers à destination des élus et autorités de tutelle et du Parquet, des conventions ayant un impact financier pour l'établissement, des contrats et des marchés.**

**Article III.** En cas d'empêchement ou d'absence de **Madame Mélisande URCUN**, délégation est donnée à **Madame Agnès PIANEZZOLA**, l'effet de signer, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale :

- Les attestations de logement ;
- Les attestations de fonction.

**Article IV.** Durant les périodes où elle assure une garde de direction, délégation est donnée à **Madame Mélisande URCUN**, pour le CHR Metz-Thionville et le CH de Briey, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement ;
- Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes ;
- Les dépôts de plaintes auprès des autorités de police et de justice.

**Article V.** Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire,
- De rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.

**Article VI.** Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D.6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.

- Article VII.** Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement.
- Article VIII.** La présente délégation annule et remplace la décision portant délégation de signature de **Madame Mélisande URCUN**.
- Article IX.** Les signatures des titulaires des délégations visés par la présente décision figurent en annexe et valent communication aux intéressées.

A Metz, le 19 mai 2020



**Marie-Odile SAILLARD**

**Directrice Générale du CHR de Metz-Thionville  
Directrice du CH de Briey  
Directrice du Centre Hospitalier de Boulay  
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald**



# ANNEXE

## Direction des Affaires Médicales, de la Recherches et de l'Innovation

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Marie-Cécile BOUILLOT	Directrice d'hôpital	12.06.20	
Mélanie URCUN	Directrice d'hôpital	29/05/2020	
Agnès PIANEZZOLA	Assistante médico-administratif	15.06.2020	